



Retraite pour invalidité

Par **P Chris**, le **02/12/2016** à **09:51**

Bonjour,

Je viens de recevoir le montant de ma retraite à 70%.

Suite à CLM et CLD j'ai été mise "obligatoirement" en retraite pour invalidité depuis fin mai 2016.

Je n'ai pas l'âge légal pour un départ à taux plein mais dans le cas de retraite pour invalidité suite à CLD aucune décote ne doit s'appliquer. D'où mon étonnement car cela défalque plus de 1000€ sur ma retraite.

J'ai dû envoyer mon avis de retraite au service concerné afin que celle-ci soit mise en place et que je sois enfin payée.

Quel recours envisageable si il y a eu vraiment erreur dans le calcul ?

Merci

Cdlt,